

EMPLOI - CHÔMAGE

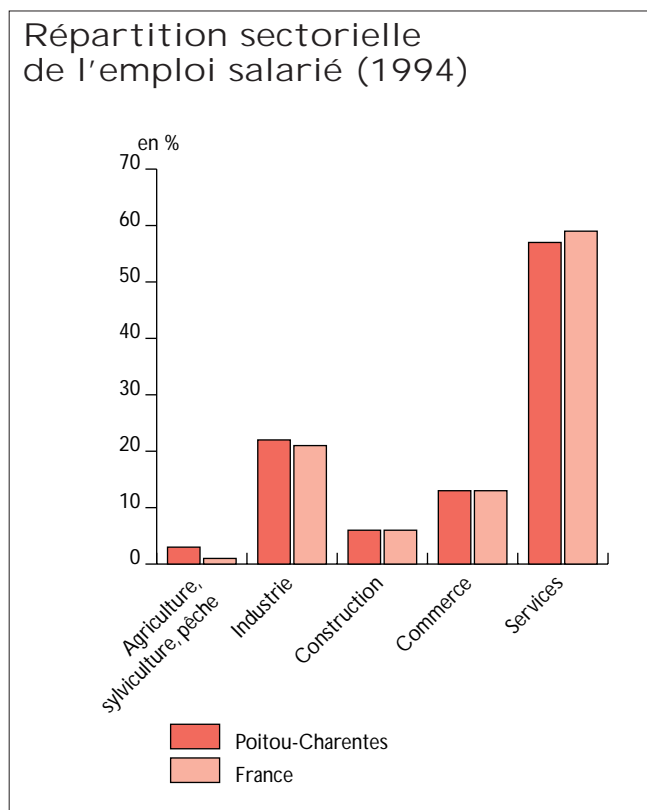
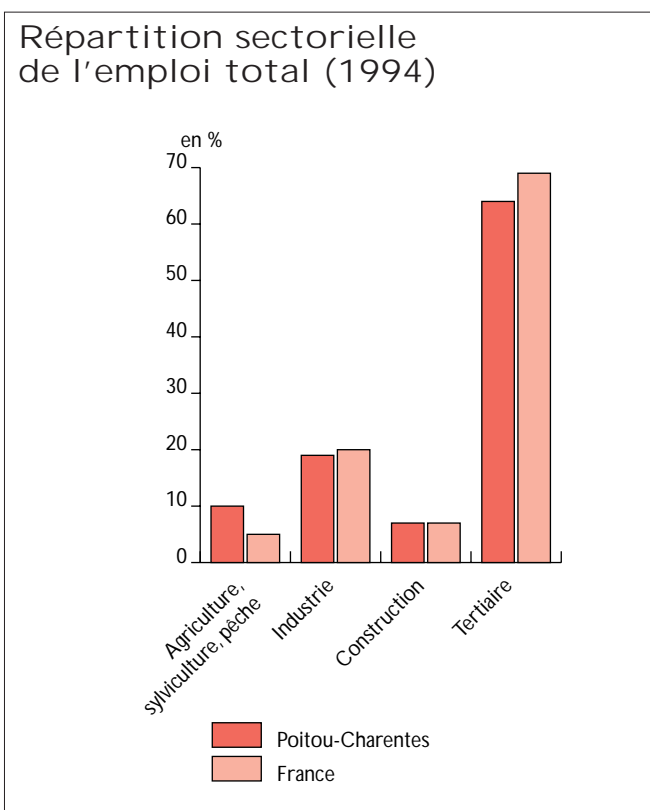
EMPLOI

Données de cadrage

Les données statistiques sont des estimations d'emploi, réalisées par l'INSEE grâce au croisement d'enquêtes et de données statistiques provenant de l'URSSAF, ASSEDIC, MSA. Les données pour 1994 sont semi-définitives. Les autres effectifs (de 1989 à 1993) sont définitifs. Chaque donnée annuelle apparaissant dans ce document date du 31 décembre. Elles tiennent compte du changement de nomenclature survenu en 1993. Les analyses qui suivent reposent sur ces statistiques.

Emploi total : 561 833 emplois (1994)

- 82 % emplois salariés
- 18 % emplois non-salariés



Répartition départementale de l'emploi salarié (1994)

- 30 % en Charente-Maritime
- 26 % dans la Vienne
- 22 % en Charente
- 22 % en Deux-Sèvres

EMPLOI - CHÔMAGE

EMPLOI

Emploi et son évolution

Emploi non salarié

En 1994, l'emploi non-salarié dénombre 100 238 personnes, soit 18 % de l'emploi total. En France, il ne représente que 11,6 % de l'emploi total.

Trois secteurs concentrent l'emploi non-salarié :

- l'agriculture, sylviculture, pêche : 43 % ;
- les services : 27 % ;
- le commerce : 10 %.

L'emploi non-salarié du secteur agriculture, sylviculture, pêche est ici considérable du fait, essentiellement de l'agriculture. Il constitue 7,7 % de l'emploi total régional (contre 3,5 % au niveau national).

Globalement entre 1989 et 1994, l'emploi non-salarié enregistre une baisse de -15 % (au rythme d'une diminution annuelle constante d'environ -3 %), dans tous les secteurs d'activité excepté celui des services qui voit ses effectifs gagner près de 1 200 emplois non-salariés.

Emploi salarié

Entre 1989 et 1994, le nombre d'emplois salariés augmente de près de +1 %, passant de 457 158 à 461 595. Cette progression est cependant marquée par une forte baisse des effectifs intervenue au cours de l'année 1993 (-1,3 %, soit une perte d'environ 6 100 emplois).

Activités de services

Le secteur des activités de services concerne environ 261 000 salariés, soit 57 % de l'emploi salarié. Il est majoritairement concentré dans :

- éducation-santé-action sociale (21 %) ;
- administration publique (13,4 %) ;
- services aux particuliers (7,3 %), notamment les services personnels et domestiques (3,8 %) ;
- services aux entreprises (7,2 %), en l'occurrence les services opérationnels (2,4 %), postes et télécommunications (2,3 %) et conseil et assistance (2,3 %).

Depuis 1989, l'emploi salarié des activités de services est globalement en constante augmentation. Il croît de +9,3 %, ce qui correspond à un gain de 22 250 emplois.

Ce sont les services aux particuliers qui connaissent la progression la plus importante : d'environ 27 000 en 1989, ils passent à 33 700 salariés (+24,7 %) en 1994. Cette croissance, principalement liée aux services personnels et domestiques (+ 3 400 emplois) est à mettre en relation avec les avantages fiscaux accordés aux emplois familiaux. A noter également la forte progression des emplois des activités récréatives, culturelles et sportives : 3 465 emplois en 1989, 6 236 en 1994.

Les secteurs éducation-santé-action sociale et administration publique connaissent des croissances plus modérées avec respectivement +11 % et +7,6 %.

Les services aux entreprises, quant à eux, montrent une certaine fragilité. En effet, même si la période 1989-1994 leur est globalement favorable (+9,4 %), il convient de nuancer selon les années et les divers secteurs concernés. Ainsi, entre 1992 et 1994, tandis que le secteur postes et télécommunications perd -4,8 % de ses effectifs d'emplois salariés, le secteur des services opérationnels enregistre une hausse de +12,2 %. Ce dernier est alimenté en partie par l'externalisation de certaines activités faites jusqu'alors dans les entreprises industrielles et publiques.

Activités industrielles

Le secteur des activités industrielles occupe environ 99 900 personnes (soit 22 % de l'emploi salarié), réparties dans les industries suivantes :

- biens intermédiaires (7,2 %), notamment bois et papier (1,9 %), produits minéraux (1,3 %), métallurgie et transformation des métaux (1,3 %) et chimie, caoutchouc, plastiques (1,2 %) ;
- biens d'équipement (4,3 %) : équipements mécaniques (2,1 %), équipements électriques et électroniques (1,3 %) et construction navale, aéronautique et ferroviaire (0,9 %) ;
- agricoles et alimentaires (3,8 %) ;
- biens de consommation (3,6 %), en l'occurrence habillement et cuir (1,4 %), équipements du foyer (1,2 %) et édition, imprimerie, reproduction (0,9 %) ;
- automobile (1,6 %) ;
- énergie (1 %).

EMPLOI - CHÔMAGE

EMPLOI

Entre 1989 et 1994, l'industrie voit son effectif salarié diminuer de -9,3 % et perd ainsi près de 10 200 emplois. Les pertes sont notables pour les industries :

- **biens intermédiaires** (-11,2 %) : le nombre d'emplois salariés est de 37 600 en 1989, il n'est que de 33 400 en 1994. Les industries du bois et papier enregistrent une baisse de -15,6 % de l'effectif salarié et ne comptent plus, en 1994, que 9 000 emplois salariés. Les industries de produits minéraux sont confrontées à une diminution de leurs effectifs salariés de l'ordre de -16,8 % (en 1994, on dénombre environ de 5 900 emplois salariés). Quelques faits encourageants sont à signaler : depuis 1993, les secteurs chimie, caoutchouc, plastiques, d'une part, et métallurgie, transformation des métaux, d'autre part, connaissent une légère progression avec respectivement +1 % et +2,6 %.
- **biens d'équipement** (-13,3 %) : d'environ 23 100, ils tombent à 20 100. Cette régression se vérifie essentiellement pour les industries des équipements mécaniques (-18,8 %) qui passent de 12 200 à 8 900 emplois salariés ; depuis 1993, la baisse est légèrement enrayée (+0,4 %).
- **agricoles et alimentaires** : entre 1989 et 1994, elles voient leurs effectifs salariés décroître de -7,1 %, passant ainsi d'environ 19 100 à 17 700.

- **biens de consommation** (-10,2 %) : le nombre d'emplois salariés est en baisse constante, essentiellement dans le secteur de l'industrie de l'habillement et du cuir (-20,2 %) qui passe de 7 850 à 6 300 emplois salariés. Seul, le secteur de l'édition, imprimerie, reproduction s'est enrichi de +8 % d'emplois salariés.

- **automobile** (-0,9 %) : depuis 1993, les effectifs sont de nouveau en hausse (+5,4 %).

Commerce

Environ 60 000 personnes sont concernées. Entre 1989 et 1994, **le secteur du commerce voit le nombre de ses salariés diminuer de -8,5 %**, baisse attribuable à celle des effectifs salariés du secteur commerce de gros qui perd pendant cette période près de 3 200 emplois, passant de 22 300 à 19 000 salariés.

Construction

La construction emploie 27 300 salariés et accuse **une diminution** -10,5 % de ses effectifs depuis 1989. Néanmoins, après 1993, le secteur bénéficie d'une légère remontée (+1,8 %).

Agriculture, sylviculture et pêche

Le secteur occupe environ 13 400 salariés. **Depuis 1989, leur nombre a augmenté de +9,8 %**. Ces chiffres cachent un développement significatif de l'emploi salarié occasionnel agricole.

EMPLOI - CHÔMAGE

EMPLOI

Emploi salarié : typologie des secteurs d'activité

Deux indicateurs sont croisés :

- l'évolution du nombre d'emplois salariés par secteur d'activité en Poitou-Charentes entre 1989 et 1994 ;
- l'écart à la moyenne nationale de la part de l'emploi salarié de chaque secteur en 1994.

Cette typologie permet d'identifier :

- les secteurs forts ;
- les secteurs en progression ;
- les secteurs « à risques » ;
- les secteurs en difficulté.

Les données régionales sont présentées en écart à la moyenne nationale ; les données départementales en écart à la moyenne du Poitou-Charentes.

	Evolution 1989-1994	Ecart à la France *	
Services personnels et domestiques			secteurs forts
Education			
Santé, action sociale			
Administration publique			
Activités associatives et extra-territoriales			secteurs en progression
Agriculture, sylviculture, pêche			
Edition, imprimerie, reproduction			
Eau, gaz, électricité			
Activités immobilières			secteurs "à risques"
Conseil et assistance			
Services opérationnels			
Recherche et développement			
Hôtels et restaurants			secteurs en difficulté
Activités récréatives, culturelles et sportives			
Industries agricoles et alimentaires			
Industries des équipements élect. et électron.			
Industries des produits minéraux			
Industries du bois et du papier			
Commerce et réparation automobile			
Commerce de détail, réparations			
Industries des équipements du foyer			
Activités financières		●	
Habillement et cuir		●	
Industrie automobile		●	
Construction navale, aéronautique et ferroviaire		●	
Industries des composants élect. et électron.		●	
Construction		●	
Pharmacie, parfumerie et entretien			
Industries des équipements mécaniques			
Industrie textile			
Chimie, caoutchouc, plastiques			
Métallurgie et transformation des métaux			
Production de combustibles et de carburants			
Commerce de gros			
Transports			
Postes et télécommunications			

* Ecart de la part de l'emploi salarié de Poitou-Charentes à la part nationale

- Ecart positif
- Ecart négatif

● Secteur territorialisé

Secteurs forts

Ils sont caractérisés par :

- un nombre d'emplois salariés en **croissance** depuis 1989 ;
- une part de l'emploi salarié **supérieure** à celle de la France.

Ils concernent des activités **de services** et **l'agriculture, sylviculture, pêche**.

Activités de services

• administration

L'emploi salarié de ce secteur pèse de façon plus importante en Poitou-Charentes qu'en France (+1,5 point), et cela plus particulièrement en Charente-Maritime où il est supérieur de +2,4 points au chiffre régional.

• éducation-santé-action sociale

La Charente, la Vienne et la Charente-Maritime ont, dans ce domaine, des parts d'emploi salarié importantes (respectivement +2, +1,3 et +1,2 points). Aussi, la moyenne de la région est-elle, dans ce secteur, supérieure à celle de la France (+1,8 point).

• services personnels et domestiques

Ces services accusent, ici comme en France, une forte progression, conséquence, sans doute, de la loi quinquennale. La hausse constante du secteur vérifiée dans les quatre départements de Poitou-Charentes, contribue à conforter la supériorité de la région par rapport à la France (+1,6 point).

Agriculture, sylviculture, pêche

Ici, la supériorité de la région par rapport à la France (+1,5 point) tient au poids particulièrement élevé de ce secteur en Charente et Charente-Maritime (+1 point).

Le bon positionnement de ces secteurs peut, à terme, révéler une fragilité. La croissance des emplois domestiques et ceux de la fonction publique, est davantage liée à la politique de l'Etat (loi quinquennale, loi de décentralisation) qu'à l'activité de production. La décroissance des emplois agricoles à plein temps est un fait avéré.

Secteurs en devenir

Ils sont caractérisés par :

- un nombre d'emplois salariés en **croissance** depuis 1989 ;
- une part de l'emploi salarié **inférieure** à celle de la France. Ils concernent principalement des activités **de services**.

Des services aux entreprises

• conseil et assistance

La Charente-Maritime est légèrement mieux dotée que le Poitou-Charentes (+0,3 point) qui accuse, quant à lui, un retard par rapport au niveau national de - 2,1 points.

EMPLOI - CHÔMAGE

EMPLOI

- **services opérationnels**

Malgré l'importance de l'emploi salarié de ce secteur et sa forte progression (de 2 300 en 1989, il passe à 3 400 en 1994) dans la Vienne, Poitou-Charentes en compte moins que la France (-1,2 point).

- **des services aux particuliers : hôtels et restaurants**

Grâce au renforcement du tourisme en Charente-Maritime (+0,6 point) et dans la Vienne (+0,3 point), la région n'accuse un écart avec la moyenne nationale que de -0,8 point, dont le rattrapage peut être imputable à l'effort politique régional.

- **activités immobilières**

Poitou-Charentes accuse un écart de -0,8 point par rapport à la moyenne nationale dans le secteur des activités immobilières.

Si **la Recherche-Développement**, activité à forte valeur ajoutée, est dans ce groupe en progression, il est important de noter qu'un seul secteur industriel, celui de **l'édition, imprimerie, reproduction y est présent**.

Secteurs « à risques »

Ils sont caractérisés par :

- un nombre d'emplois salariés en **décroissance** depuis 1989 ;
- une part de l'emploi salarié **supérieure** à celle de la France.

Ils concernent **des activités industrielles, le commerce et les activités financières**. On remarque qu'ils sont souvent fortement territorialisés.

Activités industrielles

- **industries agricoles et alimentaires**

Secteur plus fortement implanté en Poitou-Charentes qu'en France (+1,1 point), la Charente (+1,4 point) et les Deux-Sèvres (+1,3 point) lui donnent son poids.

- **industries du bois et du papier**

Malgré la baisse des effectifs constatée dans chaque département, Poitou-Charentes compte proportionnellement plus de salariés dans le secteur bois que la France (+0,9 point). Cette surreprésentation est surtout le fait de la Charente (+2,6 points).

- **habillement, cuir**

Près de **la moitié des emplois de ce secteur est en Charente**, ce qui permet au département d'avoir une part d'emplois supérieure à celle de la région, +1,7 point et à celle de la France, +2,1 points.

- **industrie automobile**

La place de l'industrie automobile, presque identique à celle de la France en termes d'emplois salariés, cache des disparités géographiques. Alors que la Charente accuse un écart à la moyenne régionale de -1,5 point, la Vienne et les Deux-Sèvres ont des parts d'emplois salariés supérieures à celles de Poitou-Charentes, avec respectivement +1,6 et +0,8 point.

- **construction navale, aéronautique, ferroviaire**

Près de 80 % des emplois salariés de ce secteur sont situés en Charente-Maritime, et placent ce département au-dessus de la moyenne régionale (+1,4 point). Il faut cependant souligner les évolutions à la baisse que traverse cette activité, particulièrement touchée par les restructurations.

- **industries des composants électriques et électroniques**

Avec près de 3 100 emplois salariés (soit 63 % de l'effectif régional), la Charente détient une part d'emplois salariés supérieure de 1,9 point à celle de la région.

Commerce

Il s'agit plus particulièrement des secteurs du commerce de détail et réparations et du commerce et de la réparation automobile dont la fragilité n'est plus à prouver.

Activités de services

- **activités financières**

En dehors des activités de commerce, c'est la seule activité tertiaire à se classer dans ce groupe. Les Deux-Sèvres, avec les mutuelles, se distinguent de façon significative par rapport à la moyenne régionale (+3,7 points).

On peut considérer l'ensemble de ce groupe comme porteur de risques dans la mesure où leur surreprésentation, en Poitou-Charentes ou dans un département, nécessite de mettre en œuvre des aides à la croissance (politiques de réseaux) et en contrepoint, des opérations de diversification.

Secteurs en difficulté

Ils sont caractérisés par :

- un nombre d'emplois salariés en **décroissance** depuis 1989 ;
- une part de l'emploi salarié **inférieure** à celle de la France. Ils concernent à la fois **les activités de services, les activités industrielles et la construction**.

EMPLOI - CHÔMAGE

EMPLOI

Activités de services

- **transports**

Le secteur des transports est moins bien représenté en Poitou-Charentes qu'en France (-1,2 point). Il est plus implanté en Charente-Maritime et en Deux-Sèvres (+0,4 point).

Activités industrielles

- **industrie textile**

Assez concentrée en Charente, elle est supérieure de +1,3 point à la région et de +1,1 point à la France.

- **métallurgie, transformation des métaux**

Seule, la Vienne parvient à un niveau presque identique à celui de la France, son écart n'étant que de -0,1 point. Poitou-Charentes est à -0,8 point de la France.

Construction

La Charente-Maritime, supérieure de +1,4 point à Poitou-Charentes, tient ici sa position pilote vraisemblablement du tourisme.

Les secteurs en difficulté sont moins homogènes que les trois précédents. **Ils comprennent des activités variées dont les difficultés ne sont pas spécifiques à la région mais se retrouvent au niveau national.** Sans doute serait-il nécessaire d'évaluer la part réelle de ces emplois dans l'économie de Poitou-Charentes ainsi que la part des services annexes qui leur sont associés (formation en particulier) pour mesurer les conséquences de possibles reconversions ou cessations.

EMPLOI - CHÔMAGE

EMPLOI

Données socio-économiques

Salariés et salaires en 1994

En 1994, le salaire net moyen annuel d'un salarié de Poitou-Charentes, est de 106 600 francs, ce qui situe la région au 15^e rang des régions françaises ; il est inférieur de 15 600 francs au salaire moyen annuel français. Il suit la courbe d'évolution nationale : +1,6 % entre 1993 et 1994.

Ces salaires sont conditionnés par divers critères :

- **le secteur d'activité** : avec une moyenne de 112 600 francs, seuls les salariés du secteur des services perçoivent des salaires supérieurs à la moyenne régionale ; les salariés du bâtiment sont les moins bien payés (88 200 francs) ;
- **la catégorie socioprofessionnelle** : en moyenne, un ouvrier gagne 2,7 fois moins qu'un cadre supérieur ;
- **le sexe** : en moyenne, les femmes perçoivent 1,2 fois moins que les hommes.

Qualification de la population active⁽¹⁾

Le dernier recensement de population, effectué par l'INSEE en 1990, laisse apparaître des disparités socio-professionnelles entre la France et Poitou-Charentes. La comparaison de la structure de ces catégories permet d'identifier 4 situations :

- **forte surreprésentation régionale des agriculteurs exploitants** (écart de +4,6 points). Elle est constatée dans les 4 départements picto-charentais ;
- **surreprésentation modérée** qui touche :
 - **les ouvriers**, avec un écart de +1,6 point. Elle s'explique par la richesse industrielle manufacturière charentaise et, dans une moindre proportion, de celle des Deux-Sèvres. La Charente-Maritime apparaît comme une exception : la part des ouvriers y est moins élevée qu'aux niveaux régional et national ; Poitou-Charentes a une part d'ouvriers non qualifiés (de type industriel et artisanal) supérieure à celle de la France (+1,6 point). Concernant les ouvriers qualifiés, seuls ceux de type artisanal sont aussi surreprésentés (+0,5 point par rapport à la France).
 - **les artisans, commerçants et chefs d'entreprise** avec un écart de +1,1 point. Cette situation est surtout le fait du nombre important des entreprises commerciales et artisanales implantées sur le littoral charentais.

Le département de la Vienne est à un niveau sensiblement identique à celui de la France ;

- **profil moyen** de Poitou-Charentes (excepté pour le département de la Charente) à celui de la France pour les catégories **des employés** ;
- **forte sous-représentation** de la région Poitou-Charentes concernant :
 - **les professions intermédiaires** avec un écart de -3,3 points. Seule, la Vienne se démarque des 3 autres départements : la part de cette catégorie est supérieure à la moyenne régionale (+1,6 point).
 - **les cadres et professions intellectuelles** (écart à la moyenne française de -3,6 points). La Charente, la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres ont des parts de cadres et professions intermédiaires moins élevées qu'en région, à la différence de la Vienne (+1,4 point par rapport à la moyenne de Poitou-Charentes). Poitou-Charentes accuse des écarts à la moyenne française assez marqués, tant pour la catégorie des ingénieurs et cadres techniques d'entreprises, que pour celle des cadres administratifs et commerciaux d'entreprises, avec respectivement -1,4 et -1,2 point.

Quelques particularités

Emploi à temps partiel

Avec 100 000 actifs employés à temps partiel en 1994, soit 16 % des actifs, Poitou-Charentes présente une situation conforme à celle de la France (15 % des actifs).

En Poitou-Charentes, l'emploi à temps partiel se caractérise par :

- **une forte croissance** entre 1990 et 1994 : la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle de décembre 1993, favorise l'essor de cette organisation du travail par des mesures incitatives auprès des entreprises ou des particuliers et participe de façon significative à son augmentation (+28 %) ;
- **une part de la population féminine importante** : 83 % des actifs travaillant à temps partiel en 1990 sont des femmes ;
- **une part importante de jeunes actifs et de personnes proches de la retraite** : contrairement à l'idée reçue, ce ne sont pas les femmes de 25 à 50 ans qui occupent le plus des emplois à temps partiel. Qu'il s'agisse

⁽¹⁾ selon la nomenclature « professions et catégories socio-professionnelles » (PCS) établie par l'INSEE.

EMPLOI - CHÔMAGE

EMPLOI

d'hommes ou de femmes, les classes d'âges dans lesquelles le temps partiel est le plus présent sont les moins de 25 ans et les plus de 60 ans. Dans le cas des jeunes actifs, l'emploi à temps partiel est plus fréquemment subi que choisi. En revanche, pour les plus de 60 ans, cela correspond souvent à une diminution de la charge de travail, résultat d'une démarche volontaire ;

- **des métiers tertiaires peu qualifiés** : près de 80 % des emplois à temps partiel appartiennent au secteur tertiaire et sont plus particulièrement représentés dans les métiers tels que : femme de ménage, gardienne d'enfants, caissiers...

Emplois familiaux ⁽¹⁾

Ils se sont développés grâce à la création des chèques-services : entre le 1^{er} janvier 1994 et le 31 mars 1996, environ 14 000 personnes ont commandé un chéquier emploi-service, ce qui a permis l'emploi de 4 300 salariés familiaux en moyenne par mois. La durée mensuelle moyenne de travail est moins importante en Poitou-Charentes (17,9 h) qu'en France (19 h).

⁽¹⁾ source : DRTEFP Poitou-Charentes.

EMPLOI - CHÔMAGE

EMPLOI

Insertion

Quelques formes d'insertion

Des mesures spécifiques en faveur de l'emploi sont mises en place en direction des populations les plus sensibles face au problème du chômage : les jeunes et les chômeurs de longue durée.

En 1996, l'emploi aidé concerne 51 878⁽¹⁾ personnes en Poitou-Charentes.

51 % des mesures concernent le secteur marchand et 42 % le secteur non marchand.

Les Contrats emploi solidarité⁽²⁾ : une forme particulière de contrat à durée limitée

En 1996, 21 900 personnes ont bénéficié de ce type de contrat en Poitou-Charentes.

C'est en Charente-Maritime qu'ils sont les plus nombreux (36 % de l'effectif total) et que leur croissance est la plus forte (+33 % entre 1995 et 1996). Cette évolution semble déterminée par un taux de chômage très élevé dans ce département et par le début de l'opération « 1 000 chômeurs RMistes » menée par le Conseil général.

Dans les Deux Sèvres et dans la Vienne, les CES représentent respectivement 22 % et 20 % de l'effectif total des CES de la région, 18 % seulement sont en Charente. Dans ces trois départements, leur nombre stagne.

Les communes sont les plus gros employeurs de CES et occupent 76 % de l'ensemble des CES de la région. Très nombreux dans les Centres communaux d'action sociale et les établissements sanitaires et sociaux (16 % de leurs effectifs), ils sont beaucoup moins présents dans les Conseils généraux et régionaux (respectivement 2,4 % et 3,2 % des effectifs de 1994).

Dans les Syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM) et les Syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), leur nombre tend à croître de façon significative (+43 % et +26 % entre 1993 et 1994).

Quelques types d'insertion professionnelle proposés aux jeunes

Elles enregistrent une baisse généralisée entre 1995 et 1996. L'emploi aidé dans le secteur marchand est particulièrement présent en Charente-Maritime et dans les Deux-Sèvres avec, respectivement, 35 et 25 % du total régional.

- **les contrats d'apprentissage**, représentent 73 % de l'ensemble des mesures, leur nombre est en décroissance depuis 1995 après une augmentation entre 1994 et 1995.
- **les contrats de qualification**⁽³⁾ représentent environ 20 % des mesures destinées aux jeunes. Ces contrats sont essentiellement conclus dans des entreprises de petite taille et dans les secteurs des services (70 %). La part de l'industrie dans les recrutements n'est que de 17 %. Spécificité régionale, l'agriculture offre 3 % des contrats en 1994 contre 1,5 % pour la France durant la même période.
- **les contrats d'adaptation**⁽⁴⁾ concernent 7 % des mesures en faveur des jeunes. En 1994, le secteur tertiaire a conclu la majorité des contrats (69 %). L'industrie agro-alimentaire a offert le tiers de contrats de l'industrie.
- **les contrats emploi ville** constituent, depuis le 1^{er} août 1996, une nouvelle forme d'emploi aidé dans le secteur non marchand. Ils s'adressent aux jeunes de 18 à moins de 26 ans de formation niveau IV maximum et résidant dans des Zones urbaines sensibles (ZUS). 39 contrats ont été signés en janvier et février 1997 dont 19 dans les Deux-Sèvres. Poitou-Charentes compte 1,7 % des contrats emploi ville signés en France.

Quelques types d'insertion proposés aux chômeurs de longue durée

Depuis leur création, le nombre de chômeurs bénéficiaires de ces mesures augmente de façon constante. La mise en place **du contrat initiative-emploi**⁽⁵⁾ (CIE) en août 1995 contribue vraisemblablement à cette évolution.

⁽¹⁾ les emplois aidés correspondent à des contrats ou conventions signés dans l'année (y compris s'ils donnent lieu à des ruptures) et non à des personnes physiques bénéficiaires.

⁽²⁾ créés en 1988 de la nécessité de lutter contre le chômage de longue durée, les CES sont destinés aux personnes sans emploi menacées d'exclusion du marché du travail.

⁽³⁾ les contrats de qualification sont des contrats de travail à durée déterminée destinés aux jeunes non qualifiés (ou dont la qualification est inadaptée à l'emploi) dans le but de favoriser l'acquisition d'une expérience professionnelle.

⁽⁴⁾ les contrats d'adaptation s'adressent à des jeunes déjà qualifiés, susceptibles d'occuper rapidement un poste de travail, sous réserve qu'une formation complémentaire leur soit apportée.

⁽⁵⁾ les CIE s'adressent à un public en grande difficulté d'insertion. Ils se substituent au contrat de retour à l'emploi.

EMPLOI - CHÔMAGE

EMPLOI

Structures d'insertion par le travail

En 1996, Poitou-Charentes recense **89 structures d'insertion par l'activité économique**. Elles ont pour objet l'emploi de personnes en grande difficulté de réinsertion, notamment les chômeurs de longue durée, les jeunes non qualifiés et les allocataires du RMI. On dénombre :

- **51 associations intermédiaires** qui ont enregistré 38 072 mises à disposition (1 856 382 heures travaillées) ce qui représente 1 000 équivalents temps plein ;
- **26 entreprises d'insertion** qui ont conclu 392 contrats ;
- **7 entreprises d'intérim d'insertion** qui ont employé 111 intérimaires (en équivalent temps plein) ;
- **3 régies de quartiers** qui proposent des activités conjuguant le développement économique du quartier et l'insertion des personnes en difficulté ;
- **2 Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)** du secteur du bâtiment et des travaux publics, qui proposent des contrats de travail aidés (CIE ou contrats de qualification) basés sur l'alternance « emploi/formation ».

Aides à la création d'entreprises

Elles concernent 1 450 personnes en 1996 (3,7 % de l'effectif national) essentiellement domiciliés en Charente-Maritime (49,2 % des aides régionales). Après une hausse de +12,9 % entre 1994 et 1995 excepté pour le département des Deux-Sèvres qui enregistre une baisse de -3,5 %, elles accusent une baisse considérable entre 1995 et 1996 puisque leur nombre chute de -42,7 % (-55 % en France à la même période).

Revenus des chômeurs

Revenus de remplacement

En décembre 1996, 65 565 chômeurs ont bénéficié de revenus de remplacement, 64 % d'entre eux sous forme d'allocation unique dégressive et 23 % sous forme d'allocation de solidarité spécifique.

Revenu Minimum d'Insertion (RMI)

Poitou-Charentes compte 23 904 bénéficiaires du RMI au premier janvier 1995. Parmi eux, 42 % habitent en Charente-Maritime, 16 % en Deux-Sèvres ; la Charente et la Vienne accueillent respectivement 21 % d'entre eux.

En 5 ans, le nombre d'allocataires du RMI affiliés à la Caisse d'allocations familiales a plus que doublé. La situation régionale reste cependant plus favorable que pour la France (écart de 5,5 points).

Les Deux-Sèvres et la Vienne offrent des taux relativement faibles (7,6 % et 8 %). En revanche, la Charente et la Charente-Maritime présentent des situations plus préoccupantes avec des taux respectifs de 11 et 13,8 %.

Formation

L'orientation vers des stages de formation constitue un exutoire au chômage pour 5,1 % des personnes inscrites à l'ANPE et pour 6,1 % des femmes au chômage en 1994.

Les familles professionnelles⁽¹⁾ pour lesquelles la part des stages dans les motifs de sortie du chômage est supérieure à la moyenne, sont :

- gestion et administration ;
- services aux particuliers ;
- santé, action sociale, culturelle et sportive ;
- ingénieurs et cadres de l'industrie ;
- mécanique, travail des métaux ;
- maintenance.

Globalement, les disparités géographiques sont faiblement accusées entre les zones d'emploi.

Les stages de formation destinés aux adultes

Ils concernent 10 482 personnes en 1996 et sont inégalement répartis selon les départements :

- 34,2 % en Charente-Maritime ;
- 25,4 % Vienne ;
- 20,6 % Deux-Sèvres ;
- 19,8 % Charente.

A l'échelle régionale, ces stages voient leur nombre se réduire de -13,8 % depuis 1995. Dans les Deux-Sèvres et la Charente, ils décroissent nettement (respectivement de -33 et -24,5 %), alors que dans la Vienne ils augmentent (+33 %).

Il en existe 4 types :

- **les Stages d'insertion et de formation à l'emploi collectifs (SIFE collectifs)** représentent plus de 80 % de l'ensemble des dispositifs de formation et enregistrent une hausse de +2,3 % entre 1995 et 1997. Cette situation masque toutefois des disparités géographiques : dans les Deux-Sèvres et la Vienne leurs effectifs augmentent de plus de +45 % tandis que la Charente et la Charente-Maritime connaissent une décroissance (respectivement de -15,5 % et -24 %) ;

⁽¹⁾ parmi les 22 familles définies par la DRTEPP, Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (Cf. définitions du sous-chapitre chômage).

EMPLOI - CHÔMAGE

EMPLOI

- **les SIFE individuels** diminuent constamment depuis 1994. Sous-représentés dans l'ensemble du dispositif, tant au plan national qu'au plan régional, ils présentent une évolution conforme à la tendance générale ;
- **les stages d'accès à l'entreprise** voient leur nombre doubler entre 1994 et 1995 dans la région (en France, il diminuent de -3,7 %) ;
- **les prestations d'information d'appui à l'orientation et à la recherche d'activité** confiées à l'AFPA et à l'ANPE représentent 21 312 contrats. Les plus nombreux, quel que soit le département observé, concernent des modules de « recherche d'emploi » et ce, malgré une tendance à la décroissance. Les modules d'évaluation et d'orientation sont, quant à eux, en nette progression excepté en Charente et dans la Vienne où ces mesures sont en déclin.

Les stages de formation destinés aux jeunes dans le cadre du Crédit formation individualisé (CFI)

Ils s'adressent aux jeunes âgés de 16 à 26 ans. Après la période de progression enregistrée entre 1989 et 1994 (+23,3 %), Poitou-Charentes connaît entre 1994 et 1995 une phase de décroissance (-16 % contre -30 % pour la France).

Leur répartition géographique est caractérisée par une concentration dans les départements de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres qui comptent respectivement 36 et 25 % des CFI régionaux.

Un indicateur⁽¹⁾ permet de mesurer l'impact de cette mesure sur une classe d'âge : la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres sont les départements dans lesquels ce type de contrat touche le plus de jeunes.

⁽¹⁾ un indicateur d'impact, calculé par la DRTEFP, met en relation le nombre de jeunes de 16 à moins de 26 ans et le nombre d'entrées en stage enregistré.

EMPLOI - CHÔMAGE

Pour en savoir plus

BDPA-SCETAGRI. *Audit relatif au dispositif « emploi vert » en région Poitou-Charentes. 1^{re} étape : analyse des réalisations au regard des objectifs assignés.* 1994.

CHOL, Y. ; GENESTIER, J-P *Emplois de services de proximité : réflexions sur la professionnalisation.* AFPA, 1996.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. *Le travail à temps partiel. Avis et rapports du Conseil économique et social.* Journal officiel, janvier 1997, n°1.

DIRECTION RÉGIONALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. *Les contrats d'insertion en alternance conclus en Poitou-charentes en 1994.* 1996.

DIRECTION RÉGIONALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. *Zones d'emploi : données de cadrage. Poitou-Charentes.* 1996.

DIRECTION RÉGIONALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. *Aperçu mensuel,* février 1996.

DIRECTION RÉGIONALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. *Aperçu mensuel,* février 1997.

DIRECTION RÉGIONALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. *Les chiffres-clés.* 1996, 32 p.

HOLCBLAT, N. « Les politiques de l'emploi en France depuis 1974 ». *Problèmes économiques*, n°2, 509, février 1997, pp. 1-9.

INSEE ; IAAT. *Tableaux de l'économie Poitou-Charentes.* 1996, 187 p.

INSEE POITOU-CHARENTES. « Le travail à temps partiel : une offre plutôt qu'un choix ». *Décimal* n°155, avril 1995.

INSEE POITOU-CHARENTES. *Décimal* n° 162, janvier 1996.

INSEE POITOU-CHARENTES. *Décimal* n° 163, février 1996.

INSEE POITOU-CHARENTES. « Bilan économique 1995 : un sursaut industriel ». *Les Cahiers de Décimal*, n°18, août 1996.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. « La loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle ». *Partenaires.* Hors-série, supplément au n°52, avril 1994.

RÉGION POITOU-CHARENTES. *La dynamique des projets. Charte régionale initiative emploi.* Septembre 1995.

Définition

chômeur de longue durée : chômeur inscrit depuis plus d'un an à l'ANPE.

DEFM catégorie 1 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à plein temps.

DEFM catégorie 6 : personnes, non immédiatement disponibles, ayant exercé une activité de plus de 78 heures au cours du mois et à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à plein temps.

Liste des familles professionnelles retenues par la DRTEFP :

Agriculture, marine, pêche, sylviculture
 Bâtiment, travaux publics
 Electricité, électronique
 Mécanique, travail des métaux
 Industrie de process
 Industries légères
 Maintenance
 Ingénieurs et cadres de l'industrie
 Tourisme et transport
 Artisanat
 Gestion, administration
 Informatique
 Etudes et recherche
 Fonction publique et professions juridiques
 Banques et assurances
 Commerce
 Hôtellerie, restauration, alimentation
 Services aux particuliers
 Communication, information, spectacle
 Santé, action sociale, culturelle et sportive
 Enseignement
 Politique, religion

EMPLOI - CHÔMAGE

Niveaux de formation :

Niveau I et II : personnes sortant de licence, maîtrise, école d'ingénieurs, grande école, DESS, DEA, Mastère, Doctorat ;

Niveau III : personnes sortant des classes de 2^e année de préparation BTS ou DUT, formation complémentaire BTS ou DUT, formations universitaires Bac + 2 ;

Niveau IV : personnes sortant des classes terminales de Bac professionnel, Bac général, Bac technique, y compris formation complémentaire après le Baccalauréat, 1^{re} année de préparation au BTS ;

Niveau V : personnes sortant de l'année terminale des cycles courts professionnels (CAP ou BEP), ou abandonnant la scolarité du second cycle avant la classe terminale : CAP en 1 an, CAP en 2 ans, CAP en 3 ans, BEP ; mentions complémentaires aux CAP et BEP ; 1^{re} BT, BTN, 1^{re} année Bac professionnel ; seconde IES, option technologie spéciale, seconde BT, BTN (F11) ; 1^{re} série A, B, S ou E (enseignement général) ; 1^{re} d'adaptation BT, BTN ;

Niveau V bis : personnes sortant de 3^e et des classes du second cycle court professionnel avant la classe terminale : 4^e préparatoire, 3^e préparatoire, 1^{re} année du CAP en 2 ans, seconde BEP, 3^e des collèges ;

Niveau VI : personnes sortant du 1^{er} cycle du second degré et des formations professionnelles en 1 an, classes de : CIPPA, CPA, 4^e technologique, 5^e, CPPN.

Nomenclature économique de synthèse, NES : cette nomenclature est une agrégation de la nomenclature d'activités française (NAF).